

vateur, nous en avons encore eu un l'an dernier et nous en connaissons un autre en 1963-1964 parce qu'on ne change rien à la politique monétaire et financière.

La finance est très importante dans l'administration d'une compagnie, et elle l'est d'autant plus dans l'administration fédérale. Pourtant, on ne semble pas y attacher beaucoup d'intérêt. Quand les créditistes parlent de finance, on est porté à rire d'eux. Cependant, c'est le problème le plus important au Canada, car si nous sommes obligés de continuer d'aller quêter, quémander et emprunter de l'argent dans le monde, aux États-Unis, à New-York, à Washington, aux compagnies de finance américaines ou canadiennes pour développer notre pays et rembourser, au bout de 30 ans, deux fois la valeur du capital qu'on aura emprunté, nous ne sortirons jamais de nos dettes qui augmenteront de budget en budget; et si nos dettes augmentent, les taxes augmenteront. Or quand les taxes augmentent, le coût de la vie augmente nécessairement. On est obligé de mettre dans les augmentations de taxe...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député me permettra de l'interrompre pour un moment seulement afin de lui demander s'il lui serait possible de rattacher les remarques qu'il fait actuellement à la résolution présentement soumise au comité.

M. Rondeau: Monsieur le président, mes remarques me semblent relatives au projet: accorder encore un an à nos banques le pouvoir qu'elles ont actuellement. Le ministre des Finances ne nous a pas dit la raison pour laquelle il voulait accorder encore un an aux banques, sans apporter aucune amélioration, sous forme d'amendements, à la loi actuelle.

Or, j'aimerais au moins qu'il nous dise quels sont les amendements qu'il a l'intention d'apporter à la loi sur les banques. En effet, pourquoi donner un an de plus si aucun changement à la loi actuelle n'est prévu? Si le ministre veut accorder un an supplémentaire aux banques pour faire leurs opérations, je crois que des amendements doivent être apportés à cette loi. Cela nous permettrait sans doute de l'aider, en discutant autour de ces amendements, car actuellement on ne voit pas les raisons pour lesquelles le gouvernement veut accorder un an de plus aux banques alors que c'est censé être fait tous les dix ans.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai fait des remarques relatives à la présente résolution. Or, nous attendrons le bill pour avoir plus de détails en ce qui concerne ce sujet. Mais encore une fois, monsieur le président, je tiens à dire qu'il est stupide de vivre dans un Canada aussi riche, aussi bien organisé au point de vue production et d'avoir un sys-

[M. Rondeau.]

tème financier selon lequel plus nous nous développons, plus nos dettes augmentent.

(Traduction)

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Gordon demande à présenter le bill C-98, visant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

L'hon. M. MacNaught: La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à procéder à la deuxième lecture du bill maintenant? Nous avons quelques exemplaires du bill que nous pourrions distribuer immédiatement. Il est très court.

M. Pigeon: Avez-vous des exemplaires français et anglais?

L'hon. M. MacNaught: Français et anglais.

M. l'Orateur suppléant: Du consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord!

(Texte)

M. Gérard Perron (Beauce): Monsieur l'Orateur, à ce stade-ci, je m'oppose à la deuxième lecture de ce bill car je crois qu'il est de la plus haute importance de savoir exactement ce que contient ce bill, afin d'avoir le temps de l'expliquer et de l'étudier. En conséquence, je m'oppose à la deuxième lecture du bill.

(Traduction)

L'hon. M. MacNaught: On est en train de distribuer des exemplaires du bill et l'honorable député pourra examiner le sien un moment.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, la Commission Porter a pris plusieurs années pour étudier toutes les suggestions qui ont été faites et pour en arriver à une décision. Or, dans les circonstances, peut-être pourrait-on prendre plus qu'une couple de minutes, nous aussi, pour étudier le bill? En conséquence, je propose que la deuxième lecture de ce bill soit reportée à une autre séance de la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: La deuxième lecture aura lieu lors de la prochaine séance de la Chambre.

LA MER TERRITORIALE ET LES ZONES DE PÊCHE

MESURE RELATIVE AUX EAUX TERRITORIALES ET AUX LOIS SUR LES PÊCHERIES

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose la 2^e lecture du